



LES NOUVELLES SYNDICALES

N° 51 AVRIL 2007

Edito:

Notre prochaine assemblée générale devra cette année élire un nouveau conseil d'administration.

Depuis trois ans nous avons déployé notre activité suivant différentes actions ciblées autour de l'évolution de la forêt privée.

- Une enquête réalisée auprès de vous tous (qui avez répondu en masse) a permis de mieux nous connaître et de faire un état de la forêt privée dans les Bouches-du-Rhône.

- Le développement de la politique de Massifs animée par notre administrateur Henri Heckenroth a créé un véritable « réseau » de propriétaires forestiers privés qui, pour certains d'entre eux, sont maintenant bien connus de nos partenaires.

C'est une action essentielle pour être considérés sur le terrain comme des acteurs incontournables.

- Plus nous serons nombreux et considérés, mieux nous saurons défendre nos intérêts. C'est la raison pour laquelle une campagne de recrutement a permis au syndicat de bientôt atteindre un effectif de 600 membres, ce qui est un record en France ramené à la surface boisée par département. Bravo et bienvenue aux nouveaux adhérents, mais nous devons faire mieux dans les prochaines années. Nous en parlons dans ce numéro.

- Les Nouvelles Syndicales paraissent désormais régulièrement. Le rythme de 4 par an semble donner satisfaction à tous, bien que cela demande un énorme travail pour ceux qui s'en occupent. Vos articles et réflexions sont toujours les bienvenus. Malheureusement vous êtes trop peu nombreux à nous en envoyer...

- Cette année nous avons innové en organisant une première journée technique; et nous poursuivons avec l'organisation de notre AG qui se déroulera sur le terrain, chez l'un de nos adhérents où nous pourrions visiter des travaux forestiers.

- Enfin nous ne pouvons pas ne pas évoquer les nombreuses heures passées à représenter les forestiers privés dans un grand nombre de réunions (les délégués de massif en font une bonne part) et pour la rédaction de multiples courriers.

La Région, le Conseil Général, les communautés de communes (ou urbaines), les syndicats de communes, les mairies ou les services de l'État sont autant de partenaires qui nous connaissent bien et à qui nous devons une réponse à leurs invitations.

Lors de ces réunions nous avons pu constater combien il nous faut être persuasifs et souvent tenaces pour pouvoir faire entendre la voix de la Forêt Privée. Les délégués de massif s'y trouvent confrontés. Nous avons donc engagé l'élaboration de doctrines argumentées.

... suite p. 2

Le 21 avril:

Journée syndicale

à Aureille

Rendez-vous: 9 h précises

(la journée est chargée!)

Programme et plan d'accès en p. 5

L'humeur du faune:

Aux urnes, forestiers!

Chacun son élection. Mais à chaque jour suffit sa peine. Pour l'instant nous en sommes au 21 avril. Le Syndicat doit renouveler, comme tous les trois ans, son Conseil. L'enjeu est de taille! Mais oui! Il y a le volet international: PEFC, le jeu de dominos qui fait que la demande chinoise rejaillit sur le marché de nos bois, ... Il y a le volet européen: le FEADER n'a pas dit son dernier mot, loin s'en faut. Il y a le volet national avec les 60 ans de la Fédération: tout sauf l'âge de la retraite! Et il y a notre proximité: la présence dans les commissions administratives, dans les comités de massifs, dans les instances de réflexion du Conseil Général, de la CPA et les autres où s'élabore notre politique forestière régionale. L'animation interne aussi pour vous inviter à venir essayer des matériels, vous alerter sur les OLD qui changent (un peu), vous apporter les Nouvelles Syndicales toutes fraîches, vous donner accès à l'information... et répondre à vos questions.

Dormeur: "Boff! Tout ça c'est pipeau! Moi, je suis assuré, ça m'suffit!"

En bien non. Moi, à l'assemblée générale, j'y vais, et je vote! Car je veux avoir mon mot à dire, et participer à la suite de l'aventure!

Sylvain

Edito (suite)

Notre représentativité doit passer aussi par le témoignage de notre engagement pour nos espaces forestiers et, s'il est un fait que la production de bois n'est pas le fleuron de notre activité, les autres fonctions de la forêt - biodiversité et sociale - sont d'une actualité primordiale en Provence.

Ces deux fonctions, tout autant que la production de bois, nécessitent un engagement de gestion durable et représentent un « enjeu d'intérêt général ». Nos partenaires le savent bien et nous devons répondre à leurs attentes en devenant des acteurs de cette gestion.

La première de ces réponses passe par un engagement de chacun de nous pour la certification de nos forêts, et s'il est un point où nous n'avons pas réussi depuis trois ans, c'est bien celui de la certification PEFC.

Et pourtant nous vous en avons beaucoup parlé, sans pour autant vous avoir convaincus !

La forêt au secours de la planète, tel pourrait être l'un des scénarii de ce XXI^e siècle, et notre engagement dans la

certification est le premier témoignage que nous pouvons donner à nos partenaires.

C'est aussi pour nous une protection efficace face à nos détracteurs.

Avec l'ensemble du bureau, nous sommes persuadés que cet engagement est capital et c'est la raison pour laquelle je proposerai à tous les candidats au poste d'administrateur d'y souscrire.

Vis à vis de nos partenaires, être certifié PEFC est un gage de sérieux, de compétence et de militantisme, et je considère que les premiers à montrer l'exemple doivent être ceux qui sollicitent un mandat, que ce soit dans les syndicats, au CRPF ou dans les autres organismes de la forêt privée (coopératives, associations...).

J'espère et je souhaite que cet appel soit entendu et que de nombreux adhérents s'engageront le jour de notre AG.

Je vous donne rendez-vous à tous le 21 avril à Aureille.

Le président Gérard Gautier

Défense de la forêt

OLD: un nouvel arrêté.

Un nouvel arrêté préfectoral en date du 29 janvier 2007 remplaçant celui de 2004, est venu redéfinir les **obligations légales de débroussaillage**.

Plus ramassé dans sa forme et plus précis, il apporte peu de modifications sur le fond.

Nous avons noté la disparition du zonage, et notamment des "unités menacées". Tous les espaces soumis à l'obligation sont désormais réunis en "espaces sensibles", qu'ils soient en zone naturelle ou urbaine. Pour ces derniers, la notion d'aléa a disparu au profit d'une cartographie liée à "l'exposition au feu" (sans autre précision).

La notion d'aléa demeure, mais semble ne concerner que les OLD applicables aux voies et ouvrages, et non aux habitations. Elle s'appuie désormais sur les nouveaux documents (déclinaison du plan départemental de protection contre l'incendie à l'échelle du massif), ou à défaut PPRIF de la commune, ou encore à défaut dossier départemental des risques majeurs (DDRM).

Deux nouveautés principales. Sur la forme, le rappel de l'article 322-3 du code forestier qui crée l'OLD. Il est bon de mettre ainsi à disposition le texte fondateur. On doit regretter cependant que le défaut de rédaction de l'alinéa b n'ait pas été levé, maintenant une ambiguïté sur les conditions d'élargissement de l'OLD au delà des 50 m. Sur le fond, la précision apportée quant aux îlots de végétation maintenus, dont la surface ne doit pas dépasser 100 m².

Enfin, rappelons quelques dispositions antérieures utiles:

- Le débroussaillage ne doit pas faire disparaître l'état boisé, mais au contraire favoriser son installation et son développement harmonieux.
- Le maintien en état débroussaillé signifie que la végétation ligneuse ne dépasse pas 30 à 40 cm.
- Le débroussaillage comprend l'élimination des troncs, branches, broussailles. Il n'y a pas d'exception. En matière d'exploitation forestière, il est cependant prévu que les houppiers peuvent être démantelés en brins de moins de 2 m et dispersés.

DRDR: il vous faudra vous y habituer !

Nous vous avons écrit à propos du FEADER. Nous vous avons parlé du PDRH. Eh bien commencez à vous roder au DRDR: nous allons nous y coller pour plusieurs années!

Résumé des épisodes précédents. Pour les sept ans à venir, le FEADER remplace le FEOGA, fond européen d'aide à l'investissement agricole et forestier. Sa mobilisation, pour la partie de la France continentale, s'appuie sur le PDRH, document de politique nationale enrichi de priorités régionales.

Mais il faut désormais organiser sa mise en œuvre opérationnelle dans chaque région: c'est le rôle qui sera dévolu au Document Régional de Développement Rural.

La commande en a été passée aux préfets dès le début janvier, et le premier projet était attendu pour le 31 mars. Mais ce calendrier, par ailleurs dépendant de la validation du PRDH par la Commission Européenne, n'était guère réaliste. De fait, le préfet n'a pas encore réuni les partenaires qui doivent être associés à son élaboration. Notre Syndicat est de ceux-là, et nous avons écrit à cette fin en son temps au préfet. Depuis, nous avons rencontré quelques responsables de l'État qui nous ont fait part des difficultés administratives qui contrarient la démarche. Les prochaines élections, le changement de gouvernement et la mise en place des délégations de signatures ne permettront sans doute pas la mise en place à temps de la tranche de financements 2007...

Pour l'instant, nous avons pris note des dispositifs retenus au PDRH (nous n'avons eu aucune information avant cela). Nous avons connaissance de la forme que doivent revêtir les dossiers pour "coller" aux mesures retenues. Nous savons à quels cadres réglementaires ils devront faire appel et se soumettre. Il nous reste à engager la rédaction des dossiers sans attendre que les institutions aient repris leur rythme de croisière. Pour ne pas perdre un an, il faudrait au moins que toutes les opérations à engager à court terme puissent être proposées aussitôt le DRDR mis en chantier.

A vos plumes! Syndicat, coopérative et CRPF vous y aident.

La vie des massifs

Lors de la réunion des Délégués de massif le 18 octobre dernier, quelques grands thèmes s'étaient dégagés, sur lesquels il apparaissait utile que le Syndicat élabore une doctrine, afin d'offrir aux délégués un argumentaire solide leur permettant de défendre des positions cohérentes d'un massif à l'autre, tout en respectant les particularités de chacun.

Saisi de ces propositions, le Conseil, dans sa séance du 15 janvier a décidé d'engager deux "chantiers" cette année sur les thèmes des aménagements de DFCL d'une part, et sur celui de l'accès en forêt et du conventionnement d'autre part.

Le premier de ces chantier a été ouvert sous l'animation d'Henri HECKENROTH par un petit noyau de volontaires qui ne demande qu'à s'élargir...

Celui-ci a tenu une première séance de travail, dont voici les principaux points.

1. Rappel: Aménagement et PIDAF

Il est bon de rappeler d'abord qu'en parlant d' "Aménagements (équipements et/ou travaux) pour la Défense des Forêts Contre les Incendies", on n'est pas dans un contexte de lutte armée contre le feu, mais clairement dans un contexte de prévention.

De même, souvenons-nous que PIDAF, en 1981, signifiait Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier.

2. Textes réglementaires

Les textes légaux ou réglementaires à connaître sont nombreux. En voici quelques uns.

D'abord les PLU (anciens POS), qui jouent un rôle déterminant pour le devenir de la forêt, et donc sur l'opportunité ou la justification des aménagements de DFCL.

Il nous faut donc suivre l'évolution des différents PLU; rencontrer les élus et peser sur leurs décisions. Zones non-bâties, zones de bâti dense en lisière (zones périurbaines, avec le risque d'expropriation). Mais aussi et surtout zones de bâti diffus à 4000 m² ou 10000 m²: la loi SRU a interdit le mitage et notamment pour tout ce qui est espaces naturels. De telles zones devraient disparaître, sauf déviance de l'application des PLU. Ceci est à surveiller de près.

A l'inverse, autre point sensible: la possibilité de remonter une ruine, aujourd'hui violemment contestée par le ministère de l'équipement dans une approche exclusivement guidée par la crainte du mitage, alors que la ruine est la preuve que les conditions de vie étaient présentes (source, protection au vent) et que des activités compatibles avec la vie en forêt existaient: interface agriculture/forêt, pastoralisme, production de charbon de bois, gemmage, bois d'œuvre (mines), bois de chauffage. Aujourd'hui le retour d'un habitat en forêt est un gage de bonne gestion (donc de moindre risque) s'il est associé à l'une des trois fonctions de celle-ci: de production, environnementale et sociale.

Autre texte fondamental: la loi de 1951 qui définit les dispositifs de protection, impose un poteau incendie tous les 200 m. Aucune commune ne respecte cette norme...

Enfin, les OLD (Obligations Légales de Débroussaillage), dont l'arrêté préfectoral vient d'être repris. Voici l'essentiel:

- * il faut débroussailler 50 m autour de l'habitation et 2x10 m pour le chemin d'accès;
- * les houppiers doivent être distants d'au moins 3 m;
- * laisser des bouquets isolés est autorisé, dont la surface ne doit pas dépasser 100 m².

Par ailleurs, sur Marseille, la Préfecture a commencé à appliquer des procédures de servitudes de DFCL, en accord avec la mairie. Ceci peut être dangereux, et il nous faut en connaître mieux les motifs, en lien avec l'élaboration des PPRIF.

D'autres réglementations encore sont à explorer, notamment celles portant sur les accès.

3. Les pistes

Mais les pistes sont incontestablement l'aménagement qui focalise le plus les débats. Il faut distinguer leur fonction: pistes d'intervention, généralement parallèles au vent dominant; ou pistes de liaison pour relier les précédentes.

Elles peuvent être de deux catégories, respectivement prises en charge par le conseil général ou les communes. Un des problèmes est donc la tentation de déclassement des premières lorsqu'elles ne répondent pas aux spécifications idéales, transférant de la sorte la charge de leur entretien.

La question de leur utilisation par le public est aussi posée, en fonction de leur statut: créées spécialement, ou empruntant un chemin existant, ouvert ou non à la circulation publique.

Enfin, leur entretien est mal assuré. Cela semble tenir au mode de financement de ces voies non ouvertes à la circulation publique. Seule la passation de conventions semble permettre à la collectivité de s'y comporter comme gestionnaire et d'y affecter des moyens publics. Ceci doit être présent dans le choix d'un statut à donner à ces voies.

Une alternative à ces contraintes: en dehors des pistes classées en catégories 1 et 2, penser à créer des pistes d'exploitation aux caractéristiques adaptées. C'est une solution plus souple, qui peut être proposée par des propriétaires par convention et sans servitude, dans le cadre d'une ASL. Elles pourraient être proposées notamment en conciliant l'objectif de sortie des bois dès lors exploitables et la DFCL. Leur création pourrait faire appel à des crédits PIDAFs et PDRH.

Enfin on peut noter que les pompiers regardent souvent les chemins du point de vue des matériels de lutte et des feux. Les regardent-ils aussi du point de vue de l'aménagement de la forêt ? Un enjeu fort est de marier les deux cultures.

4. Autres équipements DFCL

- que pensons-nous des coupures agricoles?
- des citernes, communales ou privées, en terre ou hors-sol?
- des portails, grilles et barrières, et de leur gestion?
- des panneaux de signalisation des pistes et accès?

Autant de questions listées, mais non encore explorées.

5. Principes provisoires: que dire à nos délégués?

- Faire respecter le principe de base: informer le propriétaire avant tous travaux sur son terrain.
- Encourager l'autoprotection: motopompes, circuit de tuyaux fixes, canons, brumisation, réserve de 120 m³ (2h de lutte).
- Vis à vis des pistes DFCL : bien cibler leurs créations, bien les équiper, prévoir leur entretien, en maîtriser les accès.
- Susciter l'ouverture de chemins d'exploitation dans les massifs non (ou peu) habités pour sortir du bois; expliquer leur intérêt aux propriétaires; fédérer ceux-ci via les ASL.
- Pour les PIDAF, participer aux comités techniques.

On le voit, si beaucoup de choses ont déjà été mises en lumière, il reste encore largement matière à réflexion collective avant de graver la doctrine dans le marbre...

La Journée Technique du 23 février



C'était un petit matin d'hiver, encore un peu brumeux. Les matériels qui n'avaient pu être installés la veille se mettaient en place, alors que les premiers arrivants profitaient de l'aubaine pour une visite en avant-première.

Puis ce fut l'heure du café-croissants. Vinrent les allocutions: brèves mais bien ciblées. Merci messieurs. Il fallait tout de même saluer la nouveauté de cette expérience. Saluer aussi nos partenaires CRPF et Coopérative qui avaient bien voulu nous accompagner dans cette entreprise pour seconder les propriétaires dans leur parcours de découverte... et de tentations! Enfin, faire concrètement connaissance avec PEFC, dont le représentant était à notre disposition, prêt à recevoir les adhésions.

Alors que le groupe s'était formé et que nos invités arrivaient de toute la région, Syndicat des Alpes-Maritimes, du Var, des Alpes et Vaucluse et même de la Drôme, il



était bon de commencer par le commencement: la sécurité. Des pantalons aux lunettes en passant par anorak, chaussures adaptées à chaque tâche, bottes, gants, casque, visière et oreillettes. Un excellent –et captivant– exposé du

spécialiste de chez Stihl qui a su dépasser la dimension de sa marque pour nous passionner sur la raison d'être et le domaine d'utilisation de chaque équipement individuel de sécurité (EIS), au point qu'il a fallu couper cours aux questions pour tenir l'horaire.

Car le plateau qui nous attendait était de taille! Aux nombreuses tronçonneuses et émondeuses de nous séduire d'abord, puis aux outils dérivés (perches élagueuses et autres...), avant d'arriver au parterre de débroussailluses. Toute la gamme était là, de plusieurs marques, chacune servie par son démonstrateur. Une véritable émulation à la recherche du meilleur service à rendre: les portées, les auto-tractées, les autoportées. Les différentes lames, les couteaux, les marteaux, les chaînes...

Dès les premières démonstrations, on avait envie d'essayer mais... C'est tout de même un peu intimidant! Alors on s'intéresse autrement, le temps de se familiariser:



trois points? Levage? Mécanique ou hydraulique? Et le partage de puissance entre avancement et coupe: avant ou après le convertisseur? Les questions fusent, tandis que déjà le maître de cérémonie s'éloigne: Marcel, comme chacun l'appelait familièrement tant sa présence était chaleureuse, donnait discrètement de notre partenaire commercial une image efficace.

Suivons-le à l'atelier de broyage, avec un arrêt en chemin devant les autres équipements: fendeuse de bûches, micro-tracteur de servitude sur chenilles (ici à plateau), mais

aussi tracteur porte-engin réversible (celui qu'utilisent l'ONF et les Forestiers Sapeurs: un petit bijou!)

Là nous touchons du doigt la réalité des plaquettes: broyeur tous végétaux, ou puissant broyeur à plaquettes (à qui nous avons fait av-



ler des pins fraîchement coupés, tronc et houppiers!).

A propos de pain frais, c'est l'heure de l'apéritif offert par notre président (merci à son épouse), puis chacun a tenu à partager avec son voisin d'un jour qui son jambon, qui sa cuvée...ou ses gâteaux (je vous recommande la compagnie de nos amis niçois...).

Rendez-vous avait été pris dès le matin: pour les plus hardis, l'après-midi était consacré aux essais personnalisés. Si l'Attila 95 fut la vedette incontestée de la journée, nous avons vu les uns et les autres s'emparer des Roques & Lecoer, ou autres engins venus tout spécialement d'Allemagne. Les démonstrateurs, un peu inquiets, devaient avoir l'œil partout!

Epuisé mais content, chacun a retrouvé le calme lorsque, à regret, les moteurs se sont tus. Le groupe, qui s'était renouvelé au long de la journée autour de 55 personnes, peu à peu s'est réduit. Il était temps de remonter les engins sur leurs porteurs...

Pari gagné, et tant pis pour ceux qui ne sont pas venus. C'était au soir d'une très belle journée d'hiver...

Que ceux qui ont fait des photos numériques veuillent bien nous les envoyer par mail: nous en feront une sélection qui sera éditée sur CDROM et projetée lors de l'A.G.

Partenaire de la Journée Technique, la **Société Nouvelle Loisirs Motoculture**, à Aix.

Pour vos achats de matériel, nous vous rappelons les conditions privilégiées accordées aux membres de notre syndicat. Pour toute information, téléphonez à Denis Revalor (04 42 50 27 35) ou Gérard Cadène (06 63 74 74 63 ou 04 42 24 96 33)

Renouvellement du Conseil d'Administration: appel à candidatures

Cette année est celle du renouvellement des membres de notre Conseil d'Administration.

Pour être efficace, le Syndicat a d'abord besoin d'être entendu. Et pour cela d'être présent dans les différentes instances. Un gros effort a été fait dans ce sens et nos partenaires ont joué le jeu en nous accordant la place que nous revendiquons. Il faut poursuivre et renforcer notre action, en renouvelant et élargissant l'équipe de façon à mobiliser toutes les énergies et mieux partager les rôles. Nous comptons sur vos candidatures. L'élection de la nouvelle équipe aura lieu lors de notre Assemblée Générale, qui se tiendra à Aureille, dans les Alpilles.

Que vous soyez candidat ou non, que vous participiez ou au contraire donniez pouvoir pour vous représenter, **dans tous les cas, renvoyez avant le 12 avril le bulletin encarté dans ce numéro.**

∴

JOURNÉE SYNDICALE du 21 avril à AUREILLE

9 h 00: Accueil des propriétaires forestiers à la salle polyvalente d'Aureille

9 h 15: Assemblée générale ordinaire et renouvellement du Conseil d'Administration

10 h 15: Accueil des personnalités invitées

10 h 30: Ouverture des débats sur le thème:

"Propriété forestière et environnement réglementaire"

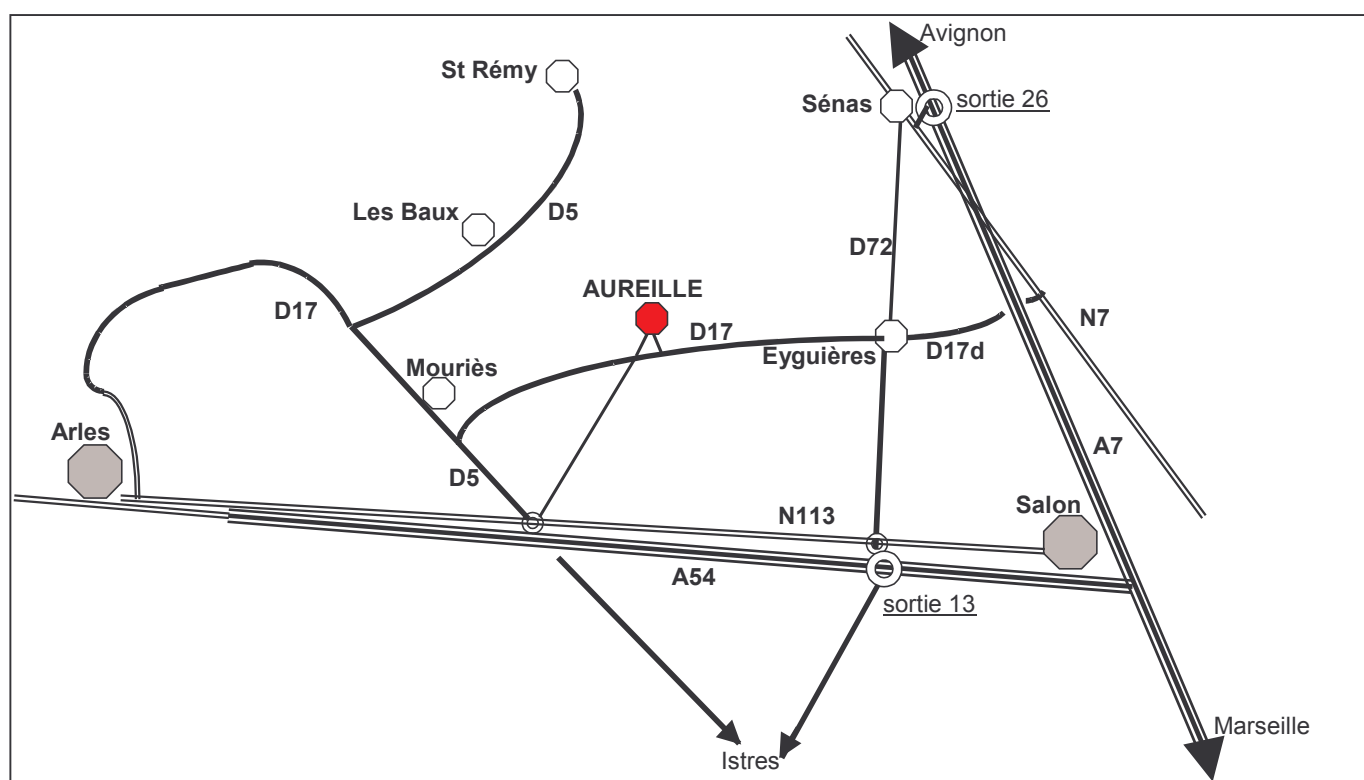
illustré notamment sous quatre aspects: les PIDAF, les PNR, Natura 2000, la chasse et les GIC, avec les principaux responsables de ces procédures, et l'éclairage contradictoire de propriétaires.



13 h 00: Déjeuner-buffet autour des produits du terroir



14 h 30: Visite d'opérations exemplaires de gestion sylvicole



L'inauguration du Parc Régional des Alpilles,

vendredi 23 février 2007, à la Mairie de Saint Rémy de Provence.

Toutes les réunions politiques ou institutionnelles officielles commencent de la même manière: les élus se congratulent et se réjouissent des beaux résultats du travail de tous.

Monsieur Chérubini, en tant que Maire de Saint Rémy, a ouvert la séance par un exercice de style savoureux sur la beauté des lieux et ses richesses culturelles et gastronomiques.

Monsieur Vauzelle, notre président de région, s'est ensuite exprimé, pour laisser la place à Gérard Jouve, maire des Baux et président du parc Régional des Alpilles.

Ce dernier a remercié tous les porteurs et acteurs de ce projet depuis que l'idée en est née: dans cette apparente union nationale, il s'est réjoui de la qualité de la collaboration entre la société civile, les institutions et les élus.

La société civile était représentée par toutes les associations et tous les groupes possibles: agriculteurs, éleveurs, chasseurs, ligues de protection de la nature sous tous ses aspects (faune et flore), cyclistes, promeneurs, motards, etc.

Bref, l'inauguration du parc Régional des Alpilles s'est faite, à juste titre, dans l'enthousiasme général.

Qui ne se réjouirait de voir protégé par son statut, un site rare par ses qualités géologiques, biodiverses, architecturales, de développement rural et économique?

Mais qui ne regretterait que les seuls acteurs intemporellement présents dans ce projet, qui n'ont été ni cités, ni remerciés, soient les propriétaires, et notamment les forestiers privés?

C'est dommage, parce qu'ils représentent 67% du territoire du parc régional des Alpilles.

Révéle aux invités de cette belle matinée par Daniel Quilici qui s'est invité au micro de nos orateurs avant l'intervention de Madame le Ministre de l'environnement, l'oubli à tout de suite été réparé par Nelly Ollin, avec grandes gentillesse et courtoisie, dans un discours amical.

Mais étonnamment, l'intervention a produit l'agacement visible du président du parc, et la colère ainsi exprimée (off) par la directrice du parc: « on continuera quand même à travailler avec vous, mais vous n'auriez pas dû faire cette intervention... ».

A la réflexion, deux leçons me semblent bonnes à prendre dans cette aventure:

- les forestiers privés sont si peu présents sur le terrain qu'on les oublie naturellement;
- une intervention dont le motif est incontestablement juste, ne peut pas prendre la forme d'une réclamation de reconnaissance: cela ressemble à un aveu de faiblesse.

En somme, les forestiers ont du pain sur la planche pour être perçus comme actifs, dynamiques, bons partenaires; en un mot : inoubliables !

CALME

Par arrêt en date du 10 janvier 2007, le Conseil d'État a validé la circulaire du 6 septembre 2005, relative aux règles imposables aux utilisateurs de véhicules terrestres à moteur dans les espaces naturels.

Le Codever (Collectif pour la défense des loisirs verts), la Fédération Française de motocyclisme et la Fédération française de 4x4 avaient demandé l'annulation de ce texte, estimant qu'il imposait des interdictions excessives, non prévues par la loi du 3 janvier 1991. Mais le Conseil d'État a précisé que cette circulaire ne portait pas atteinte à la liberté d'aller et venir et ne faisait que rappeler des dispositions législatives déjà existantes (interdiction de circuler en dehors des voies réservées à la circulation publique, interdiction de circuler sur les terrains d'autrui même en l'absence de signalisation, etc.).

FNE encourage donc largement les élus et les citoyens à se référer à ce texte afin d'agir efficacement pour la maîtrise de la pratique des loisirs motorisés dans les espaces naturels.

Par ailleurs, la CALME (Coordination pour l'adaptation des loisirs motorisés à l'environnement) avait souhaité soutenir cette circulaire, en proposant de signer la pétition « LOISIRS MOTORISÉS DANS

LES ESPACES NATURELS : Pour une stricte application de la loi du 3 janvier 1991 ». L'ensemble des 108.114 signatures a été remis à la Ministre de l'écologie le 24 janvier dernier.

∴

Charte Élagage (EDF-RTE,...)

La Fédération des Forestiers Privés de France a signé avec les différentes structures nationales intéressées, le 18 décembre 2006, une charte relative aux bonnes pratiques de la gestion de la végétation sous et aux abords des lignes électriques.

Cette charte s'inscrit dans la dynamique qui avait été engagée par la publication en 2002 du guide des modalités de gestion de la végétation sous et aux abords des lignes électriques, qui apportait des réponses aux questions d'ordre juridique et technique d'une part, et proposait d'autre part des recommandations dans la gestion de la végétation à proximité des ouvrages électriques.

La charte a pour objet d'améliorer les pratiques actuelles des intervenants dans les zones naturelles, agricoles et forestières, et d'aboutir à des engagements partagés par l'ensemble des partenaires signataires.

Elle est disponible au Syndicat.

Forestiers privés de France: 60 ans au service de la forêt et des forestiers

Depuis sa création en 1945 la fédération nationale des syndicats de forestiers privés a pris de nombreuses initiatives aujourd'hui déterminantes pour les propriétaires forestiers.

Nous avons pensé bon de rappeler ci-dessous l'essentiel de ces initiatives.

La fiscalité forestière

Le régime Monichon permet de ne retenir que le quart de la valeur de la forêt lors du calcul des droits de succession ou de donation ainsi que de l'ISF.

La fédération Forestiers privés de France a constamment défendu avec succès ce texte législatif car c'est la contrepartie indispensable au long cycle de croissance des arbres.

Par ailleurs la fédération Forestiers privés de France a réussi à maintenir l'exonération temporaire d'impôt foncier en cas de boisement ou reboisement; qui a même été étendue de 30 ans à 50 ans pour les feuillus (hors peupliers) dans le cadre de la loi forestière de 2001.

La loi de 1963

Elle a créé le chapitre du code forestier qui concerne la forêt privée.

Suite à de nombreuses discussions entre le gouvernement d'alors et la fédération Forestiers privés de France, il a été convenu que la profession s'administre et que l'état contrôle : les CRPF sont une application de ce principe.

La création des coopératives

C'est dans les années 1950/1960 que le besoin d'une organisation économique des producteurs forestiers s'est manifesté. Les syndicats de propriétaires n'ont pas été les seuls à œuvrer pour la création des coopératives et la fédération Forestiers privés de France a participé aux discussions sur les textes réglementant les organisations économiques de la forêt privée. Aujourd'hui les coopératives représentent 20 à 25% de la production forestière française et une fraction très majoritaire du chiffre d'affaires des travaux forestiers.

La création des Fogefor

La fédération Forestiers privés de France a pris l'initiative, en 1983, de créer les FOGEFOR (Formations à la Gestion Forestière). Plus de 10.000 personnes ont suivi une formation FOGEFOR .

Natura 2000

La fédération Forestiers privés de France a joué un rôle décisif pour éviter une désignation arbitraire des sites Natura 2000.

Par ailleurs, la fédération Forestiers privés de France a organisé des formations pour les responsables syndicaux afin de les aider à défendre au mieux les propriétaires forestiers tout en restant dans le cadre de la loi sur Natura 2000.

Disparition du FFN et création de la CVO

Après la disparition du Fonds Forestier National (FFN) en 1999, la fédération Forestiers privés de France s'est efforcée de trouver une solution de remplacement afin de financer des actions interprofessionnelles de promotion de la forêt et du bois, de recherche et de formation.

C'est ainsi que la CVO (Contribution Volontaire, car décidée par la profession, mais rendue Obligatoire pour tous par un arrêté ministériel d'extension) a été mise en place le 1^{er} septembre 2005.

Les cahiers d'habitat

C'est en 1996 que la fédération Forestiers privés de France a initié la rédaction des « cahiers d'habitats » qui sont aujourd'hui d'un grand secours pour les propriétaires forestiers négociant les documents d'objectif des sites Natura 2000.

La certification forestière PEFC

L'expression « gestion forestière durable » a été consacrée par la conférence de Rio en 1992. De là est née l'idée d'une certification des forêts gérées durablement.

La fédération Forestiers privés de France a pris l'initiative, avec les fédérations de cinq autres pays européens de créer le PEFC, système européen de certification durable des forêts.

Fondé sur le respect des conventions internationales et sur la concertation entre gestionnaires, industriels du bois, associations environnementales et usagers, le PEFC est aujourd'hui numéro un dans le monde avec 127 millions d'hectares certifiés.

Les tempêtes de 1999

Au lendemain de la tempête, le « plan chablis » d'aide de l'Etat aux forêts sinistrées est décidé en quelques jours entre fin décembre et début janvier. La fédération Forestiers privés de France prend part aux négociations et veille à ce que les aides soient bien calculées et bien ciblées.

Dégâts de gibier

La fédération Forestiers privés de France s'est battue pour que cette nouvelle réalité soit prise en compte par la loi et la réglementation.

Réduction d'impôt pour les travaux forestiers

La fédération Forestiers privés de France a obtenu que le montant des travaux forestiers puisse être partiellement déduit de votre impôt sur le revenu (applicable aux travaux réalisés entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010).

Le Syndicat en ligne...

Les Nouvelles Syndicales sont consultables sur Internet, via le site de l'OFME (<http://www.ofme.org>).

Pour contacter facilement le Syndicat utilisez la **messagerie électronique**: syndicat-13@foretpriveefrancaise.com.

... en attendant l'ouverture courant 2007, d'un **site Internet du Syndicat**, dont le projet avance.

Ça s'est passé:

le 15 janvier: Réunion du bureau du syndicat le matin.

le 15 janvier: Conseil d'Administration du syndicat.

le 1^{er} février: Conférence de rédaction CRPF-Syndicat-Coopérative-Forestour pour la préparation du site Internet commun.

le 7 février: Rencontre avec le Président de l'Association des Communes Forestières.

le 10 février: Le Train de la Terre était en gare de Marseille St Charles.

Dès le grand hall, à l'extrémité du quai N° 1, le portique et les fleurs attirent l'œil: le Train de la Terre est là, avec ses wagons aux couleurs de la nature. Les hôtes nous accueillent, fournissent la documentation et nous expliquent la meilleure façon de visiter. Dès l'entrée dans le premier wagon, on est saisi par le réalisme de l'ambiance: nous ne visitons pas une exposition, nous sommes dans la chambre. La couette, le lit, l'ensemble de nos objets familiers déclinent leur pedigree, et nous redécouvrons que tous nous viennent de la terre et de la forêt. Puis vient la salle de bain et les produits de toilette, et ainsi de suite tout au long de la journée... De surprise en surprise, on découvre un tas d'applications inattendues, de perspectives ouvertes par les innovations. On voudrait tout voir, tout lire, tout écouter des nombreuses vidéos et tout tester. Mais le flux des visiteurs nous pousse vers l'avant. La part de la forêt et son rôle pour l'environnement autant que pour la production de bois y sont très bien représentés. Quatre wagons passionnants où des espaces ont aussi été ménagés pour les scolaires. Mais déjà la sortie: sur le quai, un ensemble de documents et de produits du terroir prolongent l'enchantement.

L'inauguration du matin nous avait donné l'occasion d'entendre de brèves mais denses interventions des élus et représentants de l'Etat et du monde rural. Exploitants innovants et démarches exemplaires ont été à l'honneur. La dégustation qui a suivi a permis des échanges informels avec les personnalités, en présence du Directeur de notre Fédération, qui avait fait le voyage.

L'après-midi, le flux de visiteurs ne s'est pas tari, mais il a bien fallu refermer les portes... pour l'étape suivante.

le 15 février: Forestour réunissait à Brignoles les parrains de ForestAvenir pour inaugurer leur première plantation. De nombreuses personnalités avaient fait le déplacement et les interventions ont été l'occasion de rappeler les enjeux environnementaux pour les décennies à venir, et le rôle de la forêt. Pour une ballade dominicale, vous pouvez aller voir ces plantations et le "totem des parrains" au domaine de Fontlade (en sortant de Brignoles, quitter la N7 en direction de Cabasse). Vous y serez bien accueillis.

le 15 février: Première réunion du groupe de travail du Syndicat pour l'élaboration d'une doctrine en matière d'aménagements de DFCI. Les pionniers vous invitent ardemment à venir grossir le groupe.

le 21 février: Réunion avec les responsables de PEFC.

le 23 février: Journée Technique du Syndicat
(voir compte rendu détaillé en p. 4)

le 13 mars: Réunion du Bureau du Syndicat

le 14 mars: Comités de gestion du Conseil Général à La Ciotat pour les domaines de Fontblanche, du Mugel et de Saint-Pons. Nous avons pu constater et apprécier la réelle concertation avec tous les partenaires, échanger avec les associations de chasse ou de randonneurs. Sur la route du retour, visite des aménagements réalisés à Fontblanche.

le 16 mars: Présentation à la CPA de l'étude sur les potentialités sylvicoles, en présence des divers partenaires dont l'ONF, et présidée par J.P. Bouvet. La forêt privée représente 46.200 ha, dont 28.800 de résineux exploitables. Elle conclue notamment à l'intérêt d'encourager le dépeçage et de regrouper les propriétaires de petites parcelles. L'occasion pour nous de relever que 57% de nos adhérents, représentant 51% des surfaces affiliées à notre Syndicat, sont dans le périmètre de la CPA. Un enjeu commun donc, et un champ de partenariat à développer encore.

le 21 mars: Participation à la table ronde des acteurs de la forêt lors de la Journée d'informations et d'échanges Éducation à l'environnement et Forêt, devant un parterre de 55 enseignants et animateurs, en présence de M. Le Guilloux, inspecteur d'académie chargé de mission, et de J. Gérard, Président de l'Institut pour la Forêt Méditerranéenne. Une occasion de faire connaître notre vision du développement durable, garanti par PEFC, et de réconcilier la gestion forestière avec les associations environnementalistes.

le 29 mars: Présentation par Forestour, le Grand Site Ste Victoire et l'OFME, de la "Boîte à outils" à l'usage des porteurs de projets touristiques en milieu forestier.

le 30 mars: Deuxième réunion du groupe de travail DFCI.

Ça se passera...

le 12 avril: Assemblée Générale de la Coopérative Provence Forêt à Ollières (83); suivie d'une présentation sur des travaux, d'un buffet et de la visite d'une piste forestière.

le 13 avril: Dernier Conseil d'Administration. Bilan du mandat. Liste des candidats aux fonctions d'administrateur.

Pensez à **renvoyer votre acte de candidature avant le 12!**

le 21 avril: Journée syndicale à Aureille, avec l'Assemblée Générale et le **renouvellement du Conseil d'Administration**, suivis de la conférence-débat sur le thème "**Propriété forestière et environnement réglementaire**", du déjeuner en commun et de la visite d'opérations exemplaires dans les Alpilles.

À ne rater à aucun prix !

les 22 et 23 mai: Formation à Natura 2000 organisée par la Fédération et destinée aux personnes appelées à représenter les forestiers privés dans les comités de pilotage, notamment lors de l'élaboration et du suivi des documents d'objectif. Elle abordera:

- les bases de Natura 2000;
- les outils de Natura 2000;
- la forêt et Natura 2000: liste des actions, contractualisation; participation des forestiers aux instances.

Pensez à vous inscrire auprès du secrétariat qui vous précisera les modalités de prise en charge (04 42 51 19 54 ou courriel à syndicat-13@foretpriveefrancaise.com).